

LES INFORMATIONS DE L'EXERCICE 2022



Préavis 01/2023

RAPPORT DE
GESTION

ET DES FINANCES



Réseau d'Accueil
des Toblerones

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants

SOMMAIRE

1.	LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PERTINENTS.....	2
2.	L'EXERCICE 2022 EN BREF.....	3
3.	LES NOUVELLES STRUCTURES D'ACCUEIL.....	4
4.	LA MISSION.....	5
5.	LE CANTON ET L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS.....	6
6.	LA FICHE TECHNIQUE 2022.....	7
7.	LA RÉTROSPECTIVE 2022.....	8
8.	L'ÉVOLUTION.....	11
9.	LA PAROLE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL.....	17
10.	L'ÉTAT DES FINANCES.....	20
11.	LE RAPPORT DE COMPTABILITÉ.....	23
12.	LE BILAN.....	24
13.	LE COMPTE D'EXPLOITATION.....	25
14.	LES CONCLUSIONS.....	26
15.	L'ORGANISATION.....	27

Le préavis 01 / 2023 peut aussi être commandé en format papier par courriel à l'adresse :

info@reseautoblerones.ch

1. LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PERTINENTS

- le volume d'affaires sous traitement a progressé de CHF 10 millions en 5 ans ;
- le total des heures facturées en 2022 est de 2'233'454, soit plus 7.1% que l'année précédente ;
- le nombre d'enfants placés augmente de 6% (2'338 enfants ont été recensés au mois de novembre 2022) ;
- la création de 154 nouvelles places d'accueil préscolaires avance bon train ;
- la nouvelle structure d'accueil Bee'Happy a ouvert à Gland (quartier de la Combaz) en décembre 2022 ;
- l'AFJ du RAT représente un tiers de l'activité du réseau. Si on devait mettre les enfants de l'AFJ en structures d'accueil collectives, il faudrait « construire » 7 nouvelles unités de 44 places ;
- le volume d'affaires sous traitement oscille autour des CHF 31.6 mio. en 2022 ;
- les comptes de l'administration du RAT présentent un excédent de recettes de CHF 6'706.— ;
- les comptes de l'AFJ ont été bouclés avec un excédent de recettes de CHF 9'243.— ;
- les fonds propres consolidés du RAT s'élèvent à CHF 1'554'293.— en fin 2022 ;
- la FAJE aura subventionné l'accueil de jour du RAT pour un montant de CHF 4'774'968.— durant 2022 (CHF 4'255'923.— en 2021).

2. L'EXERCICE 2022 EN BREF

Nous vivons sans doute une période exceptionnelle. Après la crise sanitaire et ses répercussions en 2020 et 2021, l'évolution de la demande de places d'accueil n'a pas connu de ralentissement significatif, bien au contraire, le nombre d'enfants en liste d'attente a continué à augmenter. Trois projets d'envergure pour un total de 154 nouvelles places d'accueil ont été amorcés dont Bee' Happy (CVE La Ruche – 44 places) qui a ouvert en décembre 2022 et deux structures d'accueil¹ en cours de finalisation. Le nombre de nouvelles places offertes en accueil préscolaire collectif augmentera ainsi de quelque 40%.

Avec 2'233'454 d'heures d'accueil facturées au total durant l'année, un volume jamais égalé auparavant a été atteint. Le RAT entame de facto un nouveau cycle économique et continue à se développer et à s'adapter pour faire face à une demande toujours croissante, tout en gardant l'esprit dynamique et créatif initial. Dans un contexte aux défis multiples, il y a lieu de saluer l'importante implication du comité de direction ainsi que des comités des structures d'accueil voire l'engagement et investissement inlassable de tout le personnel. Le volume d'affaires sous traitement a progressé de CHF 10 millions en 5 ans, ce qui témoigne d'une solide assise en matière de gestion globale et capacité d'adaptation. Cette croissance du réseau demandera une attention particulière en termes de gouvernance à l'avenir.

Ayons l'audace de voir dans la politique publique de l'accueil de jour des enfants et dans les prestations des structures d'accueil une réponse à une évolution incontournable, à savoir l'opportunité de permettre aux parents de concilier la vie familiale et professionnelle. Au demeurant, cette évolution entraîne des répercussions économiques très importantes. Pour les enfants, l'accueil au sein des structures d'accueil du RAT est surtout synonyme de lieu de vie, d'échanges et de socialisation. In fine, l'accueil de jour des enfants répond à un besoin sociétal de première importance et est un dispositif essentiel pour les familles d'aujourd'hui et les générations de demain.

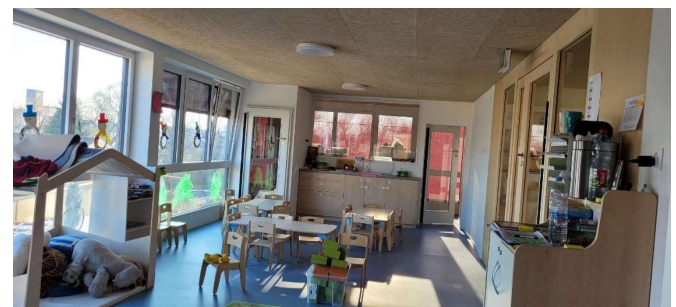
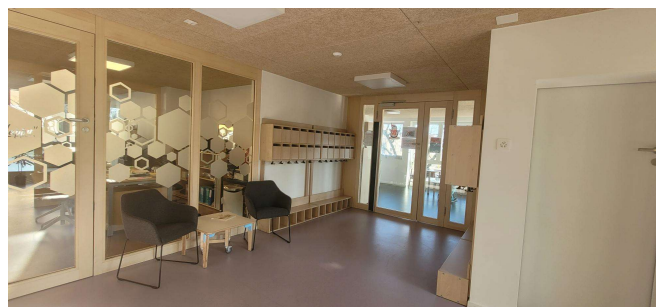
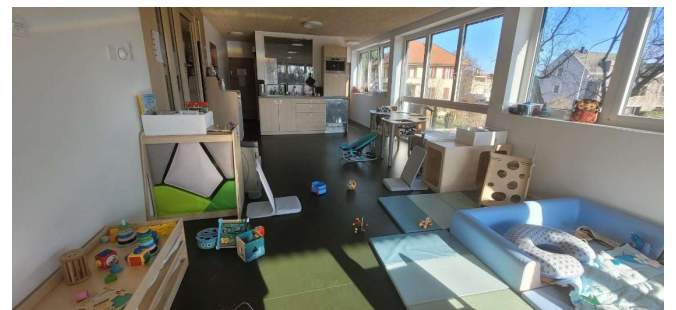
Marco Baiguini, Secrétaire général du RAT

¹ Le Colibri BORGEAUD et DRM2

3. LES NOUVELLES STRUCTURES D'ACCUEIL

3.1 Bee'Happy

Les 44 nouvelles places de la structure précitée (CVE La Ruche, Gland) accueillent des enfants depuis le 1^{er} décembre 2022.



3.2 Do Ré Miel 2

Les travaux de construction du bâtiment avancent lentement. Cette nouvelle structure abritera 44 places (CVE La Ruche, Vich) et occupera une partie de la surface sur 2 étages. L'ouverture est prévue en automne 2023.



État 08.02.2023 ; ouverture août 2023

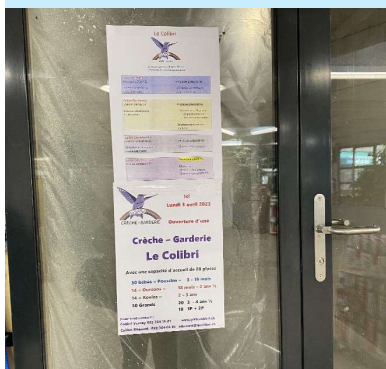
3.3 Le Colibri Borgeaud

Voici quelques points cardinaux s'agissant de la nouvelle structure d'accueil du COLIBRI BORGEAUD (Le Colibri, Gland) :

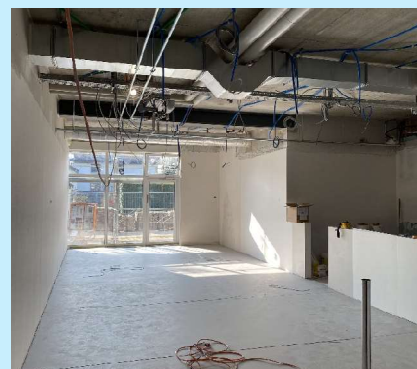
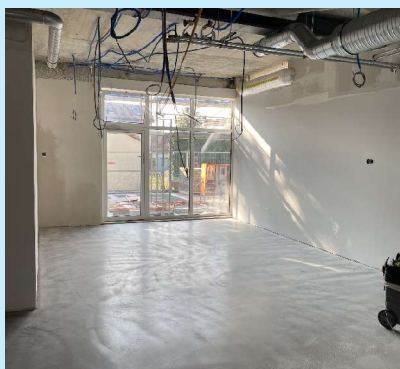
- ouverture prévue pour le 3 avril 2023 ;
- capacité d'accueil : 88 enfants, soit 30 bébés, 28 trotteurs, 30 grands ;
- public cible – collectif préscolaire ;
- surface +850m² (reprise d'une partie des anciens locaux de la COOP à Gland) ;
- début du bail à loyer: 01.12.2022 ;
- début des travaux : décembre 2022 ;
- durée du contrat : 15 ans fixe.

Financement : par les fonds propres de la structure d'accueil en priorité, un prêt de la commune de Gland, les aides financières de la confédération pour la création de places d'accueil (OFAS) et l'aide à la pierre voire au démarrage de la FAJE.

État 08.02.2023 ;



Ouverture 3 avril 2023



4. LA MISSION

Comme le prévoient les statuts de l'association, la mission confiée au RAT consiste à gérer et développer un réseau conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants (ci-après LAJE). Le RAT est au demeurant le garant du bon fonctionnement et développement des structures d'accueil affiliées vis-à-vis des exigences de la loi ainsi que des autorités cantonales en charge de la reconnaissance des réseaux et de leur subventionnement.

Le RAT a pour vocation :

- de s'engager à faire reconnaître le réseau auprès des autorités cantonales ;
- de définir une politique d'accueil répondant aux objectifs et exigences de la LAJE ;
- de coordonner les activités des structures d'accueil affiliées ;
- d'assurer l'unité de direction en matière de politique tarifaire, règlement et outils informatiques ;
- d'établir et faire évoluer un plan de développement ainsi que l'offre en places d'accueil ;
- d'édicter les conditions d'accueil et les priorités d'accès ;
- de définir la politique tarifaire en garantissant à la population des tarifs identiques pour chaque type d'accueil et l'accessibilité financière des prestations ;
- d'atteindre une viabilité financière dont il assume la responsabilité vis-à-vis du Contrôle cantonal des finances de l'État de Vaud ;
- de se porter garant pour les subventions cantonales distribuées aux structures d'accueil affiliées.

5. LE CANTON ET L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Le développement de l'accueil de jour des enfants se situe à l'articulation de plusieurs politiques publiques que sont la politique familiale, la politique sociale, la politique économique et la politique de promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes. La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) dans sa publication « Aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises » illustre quelques éléments pertinents, notamment :

- les objectifs et les principes de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ;
- l'accueil collectif de jour ;
- l'accueil familial de jour (AFJ) ;
- les réseaux d'accueil de jour.

Nous vous invitons à consulter la page :

[Accueil de jour des enfants - Publication - État de Vaud \(vd.ch\)](https://www.vd.ch/accueil-de-jour-des-enfants-publication-etat-vaud)

En matière de Programme de législature², le Grand Conseil souhaite développer l'accueil collectif et familial de jour des enfants sur tout le territoire cantonal pour tendre à une offre qualitative et quantitative suffisante afin de répondre aux besoins des parents vaudois ; œuvrer à une meilleure harmonisation des politiques tarifaires.

Il en découle les actions du programme de législature suivantes :

- accompagner le développement de l'offre par la contribution dynamique de l'État à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) ainsi que par la consolidation du partenariat avec le secteur privé.
- renforcer la formation offerte afin d'accompagner le développement de l'offre d'accueil collectif et familial de jour et d'en assurer la qualité.
- organiser une table ronde des partenaires de l'accueil de jour.
- proposer une modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) incluant une unification du mode de calcul du revenu déterminant pour les prestations d'accueil de jour, en respectant la compétence tarifaire des réseaux, permettant aux familles de bénéficier sur l'ensemble du territoire d'une offre financièrement accessible.
- favoriser une inclusion des enfants à besoins particuliers dans le dispositif d'accueil de jour qui permet aux personnes relevant de l'asile, hébergées à l'EVAM ou chez des particuliers, de disposer d'une solution de garde pour leurs enfants.

² <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2022-2027>

6. LA FICHE TECHNIQUE 2022

23

Structures d'accueil ;

11 Nursery-garderies

11 Unités d'accueil pour écoliers

1 Structure d'AFJ

2021 : 22

1443

Places d'accueil :

Précolaires : 416

Parascolaires : 660

Familial : 367

2021 : 1400

2'233'454

Nombre d'heures facturées :

Précolaire : 836'850

Parascolaire : 703'291

Familial : 693'313

2021 : 2'084'084

2'338

Nombre d'enfants accueillis :

(recensement novembre 2022)

2021 : 2'211

103

Nombre d'AMF :

2021 : 103

482

Nombre d'employé.e.s :

2021 : 454

CHF ~31,6 mio.

Volume d'affaires en gestion :

2021 : CHF 28.96 millions

7. LA RÉTROSPECTIVE 2022

7.1 Un début d'année compliqué

La situation a été compliquée dans les structures d'accueil en début d'année : le manque de personnel de remplacement lié à un pic de la pandémie en est la cause. Tout le personnel disponible a été mobilisé afin de faire face à la situation. Certaines tranches horaires ont dû être réduites. Les heures non prestées ont été remboursées aux parents par les structures d'accueil.

7.2 Les objectifs et les réflexions stratégiques

Le Codir s'est réuni lors de 20 séances ordinaires et de deux séances dites « stratégiques » : un nombre important de sujets ont animé ces séances, s'agissant de la création de nouvelles places, de la gestion des ressources humaines, des finances de l'informatique et, en fin d'année, de la crise énergétique. Si certains points faisant partie des objectifs pour 2022 sont encore en traitement, pour 2023, les objectifs suivants ont été fixés, soit :

- mettre en place un accompagnement pour les enfants à besoins particuliers et coaching du personnel éducatif ;
- inter-réseau : reprendre le contact et développer les relations avec les réseaux adjacents, élaborer des possibilités de synergies ;
- informatique : améliorer le traitement des contrôles des revenus annuels et la gestion des documents, introduire le traitement des présences des enfants par la mise à dispositions tablettes dans les structures d'accueil ;
- tout mettre en œuvre pour garder le niveau tarifaire actuel.

7.3 Inclusion des enfants à besoins particuliers

Favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans le dispositif d'accueil de jour ainsi qu'un développement d'un dispositif d'accueil permettant aux personnes relevant de l'asile, hébergées à l'EVAM ou chez des particuliers, de disposer d'une solution de garde pour leurs enfants relève du programme de législation. Au demeurant, la FAJE soutient la création

au sein des réseaux d'une fonction spécifique de «coordinateur.trice à l'inclusion» en assumant son financement (préavis 02/2022 art. 7.3).

Il s'agit d'un poste pédagogique qui demande des connaissances approfondies en matière de développement de l'enfant ainsi que des compétences organisationnelles. Cette fonction a pour missions essentielles de :

- concevoir une politique d'inclusion transversale à toutes les structures des réseaux ;
- venir en soutien des directions d'institution et structures de coordination dans les démarches administratives nécessaires lors de l'accueil d'un enfant à besoins particuliers ;
- appuyer le réseau, les structures, voire les parents, dans leurs interactions entre les services et les organisations concernés.

La nouvelle coordinatrice à l'inclusion devrait entrer en fonction durant l'année 2023.

7.4 Assujettissement des repas du personnel pédagogique à l'AVS

Jusqu'à peu, une pratique vaudoise considérait que la contre-valeur du repas offert par l'employeur ne faisait pas partie du salaire déterminant et n'était ainsi pas soumise aux charges sociales si le contrat de travail prévoyait expressément que le temps du repas faisait partie de l'horaire de travail, voire s'il faisait partie d'une pratique éducative et pédagogique. Très souvent, ces repas étaient pris dans des conditions qui n'étaient pas assimilables à un temps de pause ou de repos.

L'office fédéral des assurances sociales (OFAS) a considéré toutefois que cette manière de faire ne correspond pas à ce que prévoient les dispositions légales en vigueur.

Un débat à ce sujet s'est installé depuis 2019 et beaucoup de réseaux sont restés en attente d'une décision commune. A notre connaissance, aucun tribunal n'a pour l'heure rendu de jugement à ce sujet. Il nous incombe dès lors de déterminer si nous voulons appliquer les prescriptions en vigueur dans leur intégralité ou si nous en faisons une question de principe, en nous attendant, le cas échéant, à devoir

saisir la justice pour tenter d'obtenir gain de cause et contredire la pratique de l'administration, ceci sans garantie de succès et en provisionnant les montants dus à l'AVS.

Après discussions avec l'AVS, il a été convenu de se conformer aux règles de l'administration sans rattrapage sur la période depuis le dernier contrôle. Les structures d'accueil affiliées ont ainsi été invitées à bien vouloir se conformer, dès le 1^{er} janvier 2023, aux directives et à soumettre à l'AVS la valeur des repas pris par le personnel dans le cadre de leur fonction aux charges sociales.

7.5 Une réduction de 20% de la facture du mois de novembre pour les parents

La FAJE a obtenu des fonds de la Confédération dans le cadre d'un programme mis en place pour une durée limitée. Grâce à cet argent, elle a pu entreprendre une action spéciale en faveur des parents qui placent leurs enfants dans un réseau subventionné. Ainsi, la FAJE a financé directement une réduction de 20% pour les prestations facturées au mois de novembre 2022. Au demeurant, la FAJE espère pouvoir renouveler l'opération en novembre 2023.

7.6 La réorganisation de l'administration de l'AISGE « accueil de jour »

Les structures d'accueil de l'AISGE « accueil de jour » sont affiliées au RAT. Pour rappel, le RAT n'assure pas la gestion opérationnelle des structures d'accueil pré- et parascolaires affiliées. Autonomes, elles garantissent le bon fonctionnement opérationnel selon les dispositions fixées dans la convention de subventionnement et collaboration avec le RAT.

Après le départ en novembre 2021 de la directrice administrative, une période difficile s'est installée. Force était de constater que le mode de fonctionnement avait atteint ses limites en regard de la complexité des activités régissant l'accueil de jour ainsi que du volume d'affaires traité, mettant en évidence une gouvernance insuffisante.

Plusieurs personnes ad-intérim se sont succédé. A la suite d'une année compliquée pendant laquelle

l'équipe de l'administration du RAT a prêté main forte à moult reprises (~ 500 heures), une nouvelle organisation est actuellement en train d'émerger : elle comporte une nouvelle directrice générale (qui dirige également l'AISGE « école »), au demeurant ont été engagées une responsable des finances, une directrice RH et une assistante RH. L'administration de l'AISGE « accueil de jour » assure la gestion opérationnelle de 4 crèches-garderies et 4 unités parascolaires qui accueillent quelque 650 enfants.

7.7 Le nouveau module de facturation des participations communales

La gestion administrative et financière de l'accueil de jour a évolué, notamment en ce qui concerne la facturation des participations communales qui sont devenues plus complexes. Tout en respectant aux plus près les exigences de la loi, certaines situations financières familiales, (refacturation à la suite du contrôle des revenus, modifications des conditions familiales, changement d'adresse et/ou de commune, plusieurs variations de revenus annuels, archivage des données, etc.) ont repoussé à leur limite les possibilités des algorithmes implémentés dans le moteur tarifaire.

Cette situation identifiée, nous avons convenu avec notre prestataire de service informatique CSE.KIBE qu'une réécriture complète du module de décompte de facturation des participations communales était devenue incontournable. En effet, au vu de l'importance des montants et s'agissant de fonds publics, il nous paraissait important que ces décomptes et facturations diverses répondent au standard de qualité souhaité au sein du RAT en tenant compte, notamment, des impératifs suivants :

- assurer la traçabilité des calculs en tout temps et documenter ceux-ci ;
- l'archivage des données.

Après une année de travaux et de tests, ce module de notre progiciel a été entièrement remanié, entre autres pour couvrir correctement le thème délicat de la refacturation, de la participation communale aux charges d'accueil ainsi que pour améliorer les performances du décompte des subventions. Le nouveau module du décompte des subventions a été installé le 21 novembre 2022.

7.8 L'inflation et les répercussions sur les charges des structures

L'indice national des prix à la consommation (IPC) mesure le renchérissement des biens et services de consommation en Suisse. Il montre de combien les produits ont renchéri par rapport au mois précédent, à l'année précédente ou à un tout autre moment de référence. L'ajustement des salaires à l'IPC 2022 aura un impact important sur les charges 2023. En effet les budgets finalisés en 2022 présagent déjà une charge complémentaire de CHF 800'000.—³ uniquement en matière de salaires pour l'ensemble du réseau. Pour le moment le CoDir ne prévoit pas d'ajustement tarifaire et évaluera la situation durant l'année en cours. Cela étant dit, afin d'anticiper d'éventuels déficits structurels les excédents de recettes 2022 seront thésaurisés au RAT pour pallier un possible déficit à la fin de l'année 2023.

7.9 Le suivi des contrôles des revenus parentaux

Vous trouverez ci-après un succinct résumé des répercussions du contrôle des revenus en 2022. L'accès aux avantages de la politique tarifaire exige la déclaration des revenus annuels bruts de tous les parents, conformément à la loi (LAJE) en vigueur. Le tableau illustre les montants refacturés ou remboursés aux parents en 2022 sur la base du revenu déterminant établi en fonction de leurs déclarations fiscales 2021 :

	CHF
Montants refacturés aux parents :	905'941
Montants remboursés aux parents :	693'179
Montant en faveur des communes directement déduit des participations aux charges d'accueil :	212'762
Nombre de factures générées de refacturation par suite de la déclaration des revenus 2021 :	2'228
Montant maximum « refacturé » à une famille :	12'343
Montant maximum « remboursé » à une famille :	10'333

³ PS : cette augmentation sera prise en compte dans le cadre de la subvention ordinaire de la FAJE.

7.10 L'informatique

L'informatique constitue un outil de travail central et déterminant, essentiel au développement et à l'efficacité administrative du RAT. Elle est indispensable au bon fonctionnement de nos activités et au travail des équipes administratives et pédagogiques. L'informatique doit donc être adaptée continuellement aux besoins réels afin de faciliter les échanges et le bon déroulement des activités. Il s'agit également de s'interroger sur la pertinence de nos progiciels pour pouvoir disposer d'un système homogène et efficace. Les modules obsolètes et les process redondants doivent être réévalués pour mettre en place une infrastructure informatique fiable, à l'instar du nouveau module des participations communales.

Durant l'année, quelques améliorations du système KIBE ont pu être effectuées, notamment agissant du module de décompte de facturation des participations communales. En règle générale, les améliorations ne peuvent avancer et se réaliser qu'en fonction de l'évolution des projets dans les autres réseaux et essentiellement en fonction de la capacité exprimée en temps de travail de KIBE pour pouvoir exécuter les travaux. Le temps interne au RAT pour amener à bien lesdits projets est également très restreint. Les tableaux ci-après illustrent la répartition des coûts liés à l'informatique durant l'exercice 2022.

75% des charges informatiques sont liées au volume d'affaires, notamment le support, la maintenance, les licences ainsi que l'hébergement.

Pour les raisons précitées, seulement 3% des charges annuelles sont liées au développement des outils IT ; les investissements en informatique sont une réalité qui repose sur l'adaptation de l'organisation à son environnement ainsi que son ajustement incontournable à l'évolution des exigences administratives ; dès lors, les dépenses non effectuées seront reportées ultérieurement.

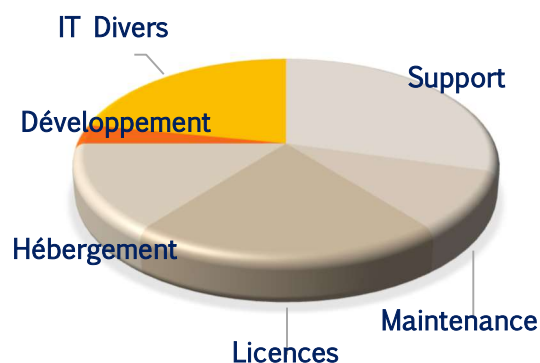
22% sont liées aux coûts d'infrastructure (divers et sécurité).

L'investissement IT en proportion du volume d'affaires du RAT s'élève à 0.44% en 2022.

Charges liées à l'informatique 2022

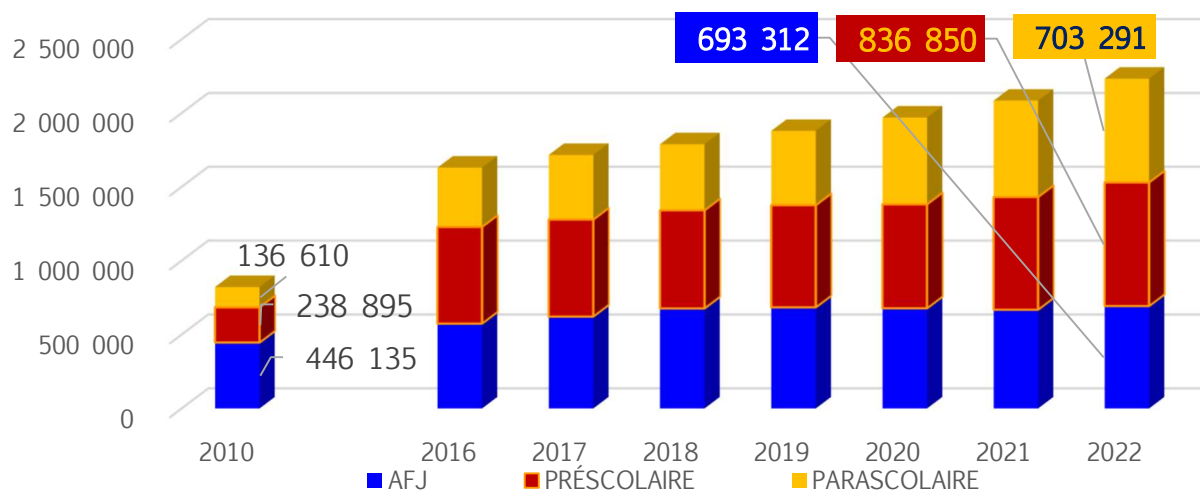
Type de charges	KIBE	OFISA	Total
Support	18 556.60	22 186.20	40 742.80
Maintenance	3 945.05	9 693.00	13 638.05
Licences	11 561.65	17 865.85	29 427.50
Hébergement	9 344.05	10 582.60	19 926.65
Développement	514.40	3 769.50	4 283.90
IT Divers			30 323.43

Total	43 921.75	64 097.15	138 342.33
--------------	------------------	------------------	-------------------



8. L'ÉVOLUTION

8.1 Les heures d'accueil



8.2 Le nombre d'enfants placés au mois de novembre 2022

	Accueil Préscolaire	AFJ	Accueil Parascolaire	Total enfants	Variation
TOTAL NOV 2022	629	705	1'004	2'338	1.06
TOTAL NOV 2021	595	645	971	2'211*	1.03
TOTAL NOV 2020	570	660	931	2'152	1.05
TOTAL NOV 2019	556	669	839	2'064	1.04
TOTAL NOV 2018	586	698	709	1'993	1.05

→ *N.B. : selon le préavis 01/2022, 2'371 enfants avaient été reportés pour 2021. Ce chiffre correspondait à la présence d'enfants durant toute l'année. Pour le mois de novembre 2021, 2'211 avaient été recensés. Afin de garder la logique des années précédentes, le mois de novembre est considéré comme mois de référence.

Nombre d'enfants placés NOV 2022 par commune et par structure

	C: Crèche Le Relais des Mômes	C: Do Ré Mi'el	C: Graines de Marmots	C: Le Colibri Eikenott	C: Le Colibri Vernay	C: Le Pas'Sage	C: Les Collinets	C: Les Collinets	C: Les Petits Ecurouils	C: Les P'tites Pattes	C: O comme trois pommes	F: AFJ - RAT	U: Graines de Marmots	U: La Cour des Copons	U: La Fourmière	U: Le Pommier	U: L'Entre'Act	U: UAPE La Paix	U: UAPE Le Petit Dragon	U: UAPE Le Relais des Mômes	U: UAPE Les Petits Ecurouils	U: UAPE Les Vikings	U: Uni'Vert	Total général 2022	TOTAL général 2021	
Gland (RAT)		5	1	54	159	32			39			320	1				136	62					139	948	860	
Prangins (RAT)		4		7	5	4	3	4				76		106										209	194	
Arzier-Le Muids (RAT)	55							1				29							123	6				214	217	
Genolier (RAT)	2	1	14		1			1				23	51	28					2	2				125	122	
Givrins (RAT)		2	6				2					4	24	25										63	72	
St-Cergue (RAT)	6							35				33								99				173	165	
Trélex (RAT)			23									13	39											75	76	
Begnins (RAT)		2			4	2	17	4	1			63	1	1										97	91	
Burtigny (RAT)					1		1		2	2		7			3									16	7	
Coinsins (RAT)		2		3	2			1	1			8									6			22	17	
Duillier (RAT)	2	8	2	6	1	2	1		1			23									1			47	48	
Le Vaud (RAT)					6						33	7			45									91	79	
Longirod (RAT)							1		2	5		19						7						34	31	
Marchissy (RAT)				1	2	2			1	8		9						8						31	27	
St-George (RAT)									4	22		22				1		34						61	61	
Vich (RAT)		13	1	2	2	1	2		2			20		1		1					44			89	80	
Nyon (NYON)				1								2	1	1										5	8	
Morges (AJEMA)					1							2												3	7	
Rolle (ENJEU)						1						3												4	12	
(HORS RÉSEAU)	2	1			1		1					22	2	1							1			31	37	
Total général	67	38	47	74	182	45	30	4	36	54	52	705	119	54	109	49	137	62	49	125	108	53	139	2338	2211	
Par type d'accueil													1004												2338	1.06
	629												705													

8.3 L'évolution des heures d'accueil par structure

	2020	2021	2022	Index
C: Crèche Le Relais des Mômes	59 682	86 506	96 695	1.12
C: Do Ré Mi'el	49 773	51 922	52 376	1.01
C: Graines de Marmots	64 603	67 765	73 548	1.09
C: Le Colibri Eikenott	90 157	96 533	100 767	1.04
C: Le Colibri Vernay	163 413	173 376	196 804	1.14
C: Le Pas'Sage	54 508	62 901	71 123	1.13
C: Les Colinets	47 957	46 026	50 185	1.09
C: Les P'tites Pattes	70 457	76 187	80 431	1.06
C: Les Petits Ecureuils	52 718	49 973	53 584	1.07
C: Ô comme trois pommes	50 644	51 665	58 591	1.13
C: Bee'Happy*			2 745	
F: AFJ - RAT préscolaire	539 722	528 204	523 876	0.99
F: AFJ - RAT parascolaire	138 484	140 356	169 436	1.21
U: Graines de Marmots	56 131	57 461	64 239	1.12
U: L'Entre'Act	127 337	125 728	128 725	1.02
U: La Cour des Copons	29 184	33 825	37 857	1.12
U: La Fourmilière	80 129	82 204	85 378	1.04
U: Le Pommier	7 543	10 602	19 745	1.86
U: UAPE La Paix 6P	13 710	26 165	31 046	1.19
U: UAPE La Paix 7P 8P	3 115	7 761	6 847	0.88
U: UAPE Le Petit Dragon	17 078	19 876	23 725	1.19
U: UAPE Le Relais des Mômes	65 393	74 831	81 012	1.08
U: UAPE Les Petits Ecureuils	50 839	69 963	69 959	1.00
U: UAPE Les VichKings	4 659	16 589	25 204	1.52
U: Uni'Vert	132 058	127 664	129 555	1.01
Total général	1 969 293	2 084 084	2 233 454	1.07
*structure ouverte en décembre 2022				
Répartition des heures :				
préscolaire	0.366	0.357	0.375	
familial	0.321	0.344	0.310	
parascolaire	0.313	0.298	0.315	

8.4 L'évolution du nombre d'heures par commune et par type d'accueil

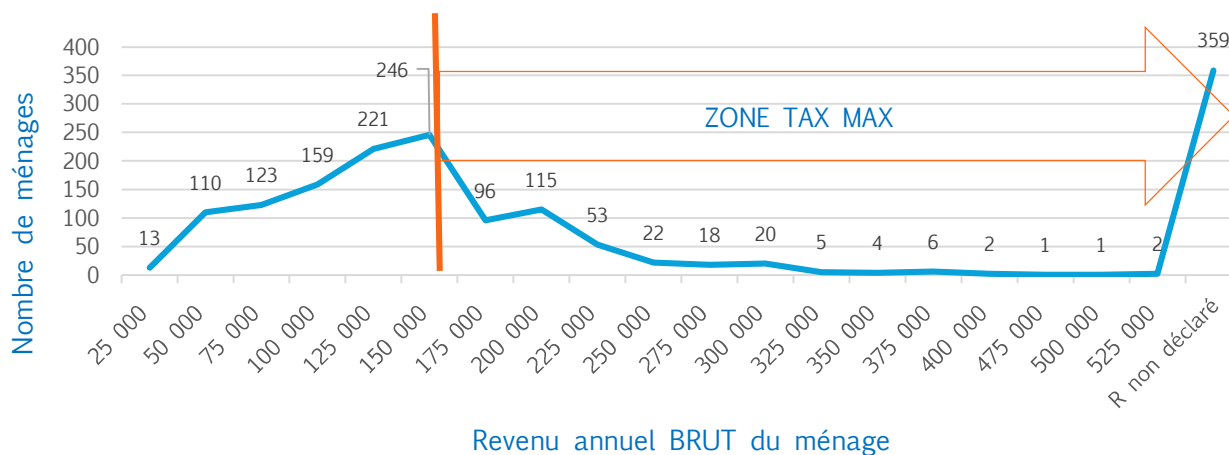
HEURES	2021	2022					TOTAL 2022	variation
		accueil collectif		accueil familial				
commune		préscolaire	parascolaire	préscolaire	parascolaire			
AJEMA Morges	2 424	515		3 176		3 691	1.52	
AJERE Rolle	7 412	2 008	1 379	1 964	626	5 976	0.81	
Arzier-Le Muids	180 973	89 582	80 791	20 481	4 081	194 936	1.08	
Begnins	89 558	41 292	1 215	30 781	25 395	98 682	1.10	
Burtigny	4 614	6 347	383	4 258	1 104	12 092	2.62	
Coinsins	15 542	9 787	1 978	6 309	496	18 570	1.19	
Duillier	53 512	36 474	2 020	21 522	3 171	63 188	1.18	
Genolier	97 303	30 688	48 029	13 908	4 581	97 206	1.00	
Givrins	48 659	15 350	27 322	4 792	1 510	48 973	1.01	
Gland	934 029	369 963	293 511	254 106	81 274	998 854	1.07	
Le Vaud	55 804	41 198	19 393	9 285	2 064	71 940	1.29	
Longirod	23 487	8 050	5 198	8 187	4 327	25 763	1.10	
Marchissy	27 418	16 633	4 683	5 700	1 588	28 604	1.04	
Nyon	3 175	-1 002	1 548	1 688	1 118	3 352	1.06	
Prangins	197 896	35 035	83 980	71 488	9 870	200 373	1.01	
HORS RESEAU	25 843	4 211	3 460	11 791	4 192	23 924	0.92	
St-Cergue	151 300	56 617	68 099	22 802	9 824	157 342	1.04	
St-George	44 823	7 162	14 075	19 667	2 866	43 769	0.98	
Terre-Sainte				281		281		
Trélex	47 982	28 842	24 146	6 302	4 306	63 596	1.33	
Vich	72 329	38 099	21 811	5 386	7 044	72 340	1.00	
TOTAL	2 084 084	836 850	703 291	523 876	169 436	2 233 454	1.07	

8.5 L'analyse de la distribution des revenus

Le graphique démontre la distribution des revenus des parents (au mois de novembre 2022) par suite de l'analyse des 1'576 « revenus du ménage ».

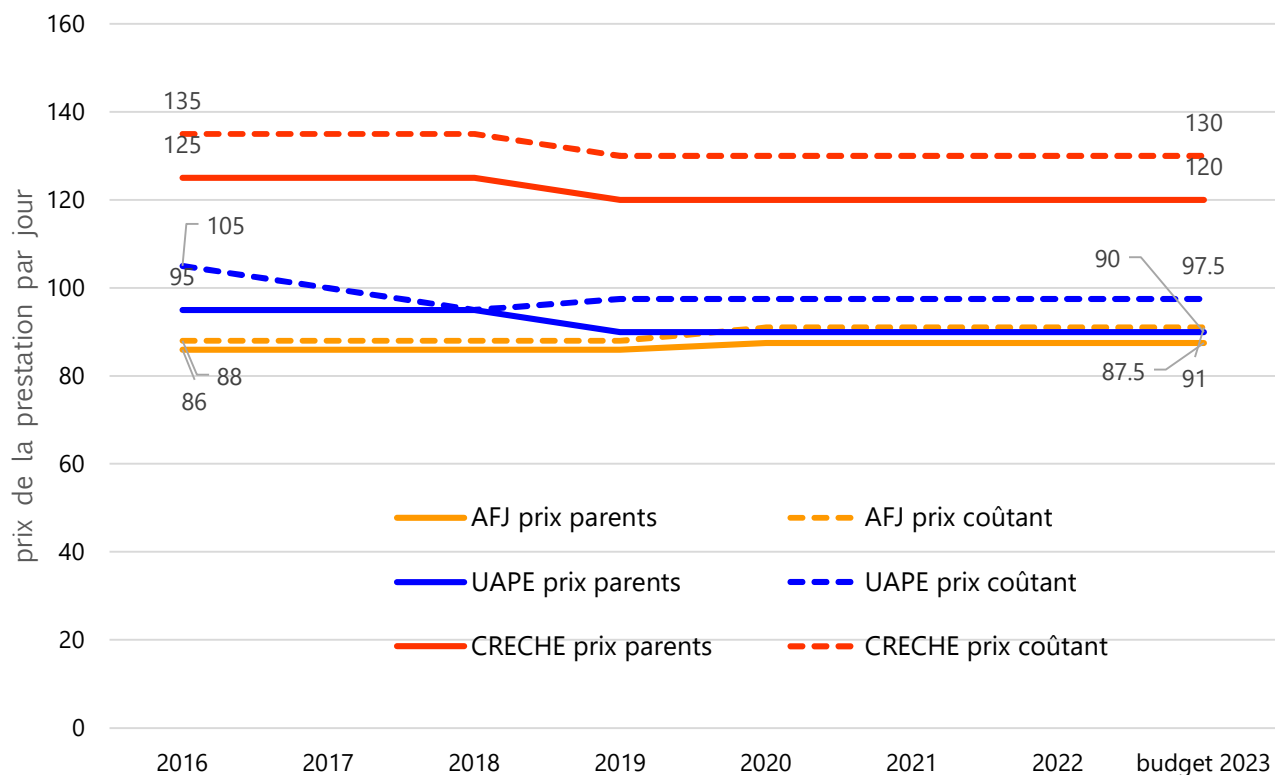
- 44.6% des situations familiales analysées paient le tarif maximum (43% en 2021) ;
- dont 359 familles n'ont pas déclaré leurs revenus (349 en 2021) ;
- 15.6% des parents ont un revenu annuel brut égal ou inférieur à CHF 75'000.— (10.8% en 2021);
- le revenu familial annuel brut moyen oscille autour des CHF 165'000.— (CHF 170'000.— en 2021).

	ARZIER-LE MUIDS	BEGNINS	BURTIGNY	COINSINS	DUILLIER	GENOLIER	GIVRINS	GLAND	LE VAUD	LONGIROD	MARCHISSY	PRANGINS	ST-CERGUE	ST-GEORGE	TRELEX	VICH	NOMBRE FAMILLES
25 000		2						5				2	2			2	13
50 000	4	4	1		1		7	71		1		10	5	2	2	2	110
75 000	3	9	3	2		3	4	71				6	14	4	2	2	123
100 000	7	8			4	2	3	79	4	3	3	20	17	4	1	4	159
125 000	9	24				11	10	105	4	10	4	14	17	9	2	2	221
150 000	15	20	2		8	4	3	101	9	9	5	21	16	8	15	10	246
175 000	8	5	3		7	12	3	36		1		5	10	1	3	2	96
200 000	18	1		2	1	8	2	39	9			18	13	2	1	1	115
225 000	9	2		1		2	3	19					7	8	2		53
250 000	5					3		9								3	22
275 000	1	2				1	2	5	2			3				2	18
300 000	2	5				2		2				5	3			1	20
325 000								2						2	1		5
350 000							2	2									4
375 000								1				5					6
400 000								2									2
475 000												1					1
500 000	1																1
525 000				2													2
Revenu non déclaré	44	10		6	14	38	11	92	19	4	4	51	12	10	17	27	359
Total général	124	92	8	13	35	86	50	643	47	28	16	161	111	52	49	55	1576



8.6 L'évolution des prix des prestations d'accueil

Les prix pour les prestations d'accueil du RAT sont stables depuis quelques années selon le graphique ci-dessus. Pour rappel, en vertu de la LAJE, art. 29. « Chaque réseau fixe sa propre politique tarifaire en fonction du revenu des personnes ayant l'obligation d'entretien directe ou indirecte de l'enfant accueilli. » L'objectif de la politique tarifaire est de respecter une répartition des charges (après déduction de la subvention de la FAJE) prise globalement entre les parents et les communes, soit de 60% à charge des parents et 40% à charge des communes. Une éventuelle différence entre le prix payé par les parents et le coût réel de la prestation est entièrement subventionnée par la commune de résidence de l'enfant.



9. LA PAROLE AUX STRUCTURES D'ACCUEIL

9.1 Le bilan des activités de l'AFJ

Après ces deux années de pandémie de COVID, le dispositif d'accueil de jour des enfants est une nouvelle fois au cœur de la réponse aux besoins de notre société, témoignant de l'importance de la politique publique que nous contribuons ensemble à concrétiser. Avec quelque 693'000 heures d'accueil prestées durant l'année en Accueil Familial de Jour, un nouveau record a été atteint. En effet, depuis que ces informations sont recensées dans notre progiciel de gestion, jamais autant d'heures n'auront été enregistrées. L'AFJ et tout ce qui orbite autour reste un domaine complexe, à l'égard du métier de l'AMF et son rôle pédagogique intrinsèque, s'agissant également de la coordination qui doit permettre à ce service public à connotation sociale de tourner de façon optimale. Au vu du nombre d'heures enregistrées, nous restons impressionnés du peu de tracasseries voire « situations délicates » reportées durant l'année, ce qui est gage de sécurité mais également de professionnalisme.

L'AFJ du RAT représente un tiers de l'activité du réseau. Si on devait mettre les enfants de l'AFJ en structures d'accueil collectives, il faudrait « construire » sept nouvelles unités de 44 places.

9.2 Le projet né pour lire

Le RAT a entamé un projet pour promouvoir la lecture dans le cadre de l'accueil familial de jour : lire des livres aux enfants dès le plus jeune âge c'est bien, cela développe leur vocabulaire, stimule leur imagination, c'est un acte de partage et un accès à la culture ; des études ont démontré une plus grande facilité dans l'apprentissage de la lecture chez les enfants à qui on a lu des histoires.

Pourquoi le projet « né pour lire » en AFJ ? Nous avons souhaité revaloriser l'activité des AMF, renforcer la qualité de l'accueil, intégrer l'éveil culturel (éveil du livre et au récit) et promouvoir l'égalité des chances en insérant ce projet dans le concept pédagogique mis en place.

Le projet « né pour lire » est un projet national dont le but est de sensibiliser chaque famille avec un bébé, à l'éveil à la lecture. Nous avons donc mandaté le CREDE (centre en ressources pour l'éducation de

l'enfance) pour sélectionner, acheter et plastifier les ouvrages.

Le but est de faire circuler des sacs de livres en expliquant aux AMF les bienfaits et l'importance de lire des histoires aux enfants.



9.3 Un nouveau projet pédagogique

Conformément à l'article 9 des Directives cantonales pour l'accueil de jour des enfants en date du 1er août 2019, il incombe au RAT d'élaborer et de mettre en œuvre un concept pédagogique pour l'Accueil Familial de Jour. Le concept pédagogique est un document de base et de référence essentiel auquel les coordinatrices et les AMF se réfèrent pour assurer et maintenir la cohérence et la qualité des prestations d'accueil. Il pose des bases communes pour la collaboration entre les partenaires et met en lien les notions de droits, de besoins et intérêts des enfants avec la vie pratique (règles, cadre activités, jeux, repas, sommeil, écrans). Il participe également à valoriser l'activité des AMF en donnant notamment une visibilité à leur contribution à l'éducation des enfants accueillis, en particulier auprès des parents. Le concept pédagogique a vocation à devenir le fil rouge de l'activité

de nos AMF, en définissant notamment les valeurs et les principes éducatifs du réseau.

Nous avons souhaité que le nouveau concept pédagogique soit élaboré de façon participative par l'ensemble des AMF du réseau. Pour ce faire, avec l'appui d'un bureau spécialisé⁴ dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de ce type, une démarche a été lancée, composée d'un atelier réunissant toutes les AMF. Les principaux objectifs de l'atelier ont été ancrés autour des points cardinaux suivants :

- Mobiliser et permettre la participation de l'ensemble des AMF au projet d'élaboration du concept pédagogique ;
- Faire émerger une vision partagée de l'accueil de jour et produire des objectifs partagés à intégrer au concept pédagogique ;
- Garantir la qualité du concept pédagogique et son adéquation avec la réalité quotidienne des AMF ;
- Générer un sentiment d'appartenance à un réseau partageant des valeurs et des objectifs communs.

Pour le temps de travail en atelier, les AMF ont été réunies aléatoirement en trois groupes d'environ 25 à 30 personnes. Le travail collaboratif a proposé une approche réflexive sur les pratiques des AMF à différents moments de la journée d'accueil. 6 moments à traiter ont été définis, sur la base des éléments ci-dessous :

- accueil et départ de l'enfant
- repas et goûter
- sieste
- hygiène et soins
- activités et jeux en extérieur
- activités et jeux en intérieur

9.3.1 Synthèse et conclusion (Idée 21)

Les échanges de cette soirée de travail ont été particulièrement riches et ont permis à plus de 80 AMF de prendre conscience de l'importance des activités qu'elles mettent en place quotidiennement et de se retrouver autour de thématiques centrales à leur métier pour partager leurs expériences. Si une grande diversité d'enjeux a été abordée, certains points apparaissent comme particulièrement importants pour leur activité d'AMF:

Enjeu 1 : l'adaptation aux besoins de l'enfant

Pour les AMF, le bien-être et les besoins doivent être pensés par rapport à chaque enfant. En effet, elles sont nombreuses à s'occuper d'enfants d'âges différents et cette composition

hétérogène du groupe pose des défis à tous les moments de la journée : lorsque certains ont besoin de dormir, d'autres ne font plus la sieste ; lors des sorties ou des jeux en intérieur, les activités doivent être adaptées à l'âge de l'enfant et la sécurité garantie, mais aussi lors du brossage des dents, où les plus petits sont parfois aidés par les plus grands.

Enjeu 2 : le rapport de confiance avec les parents

Les AMF s'accordent sur l'importance de créer et de maintenir un rapport de confiance avec les parents. La collaboration avec les parents est ainsi nécessaire pour permettre aux AMF de s'adapter aux besoins de l'enfant et de garantir qu'il se sente compris et que ses besoins soient écoutés. Les AMF privilégient des échanges d'informations efficaces et rapides à l'arrivée, et plus étendus au départ. Elles comptent également sur la coopération des parents pour en venir à bout de certains problèmes qu'elles rencontrent comme les poux et regrettent la réticence de certains parents à se conformer aux consignes.

Enjeu 3 : l'anticipation des risques et la sécurité

La sécurité des enfants est au cœur des préoccupations des AMF. Elles veillent non seulement à prévenir les dangers mais aussi à anticiper les problèmes. Elles estiment d'ailleurs que ces précautions servent tant à assurer la sécurité effective des enfants qu'à nourrir leur sentiment de sécurité et donc le fait qu'ils se sentent en confiance chez elles. Les sorties en extérieur notamment, font partie des moments où les AMF prennent particulièrement garde à la circulation et aux dangers et prévoient de quoi répondre aux difficultés, qu'il s'agisse de mouchoirs, de bouteilles d'eau ou de trousse de secours. À l'intérieur aussi, certaines activités nécessitent des précautions pour la sécurité des enfants, en cas de bricolage, activité cuisine et même lors des siestes.

Enjeu 4 : le partage et le plaisir

Les AMF accordent une grande importance à transmettre les joies de la vie en collectivité. Elles essaient d'inculquer aux enfants le goût du partage, de l'apprentissage mutuel et le plaisir de prendre part aux activités en commun. Cela passe aussi par l'apprentissage de la patience et des règles, lors d'activités tels que le bricolage, la cuisine ou les jeux. Elles veillent aussi à ce que les enfants goûtent de tout et aient du plaisir au repas. Enfin, il est très important pour les AMF que les enfants aient du plaisir à venir chez elles.

⁴ Idée 21 – 1004 Lausanne

Enjeu 5 : les bonnes habitudes

Les enfants apprennent chez les AMF beaucoup d'essentiels de la vie de tous les jours : ranger ses chaussures en entrant, se laver les mains en arrivant et avant le repas, respecter les autres enfants, la politesse et se brosser convenablement les dents. Les AMF estiment qu'elles ont un rôle à jouer dans l'éducation des enfants, et que les habitudes acquises chez elles le seront pour la vie.

9.3.2 Prochaines étapes

La prochaine étape de la démarche participative pour le concept pédagogique du Réseau d'Accueil des Toblerones prendra la forme d'un atelier de restitution organisé en 2023. A cette occasion, les résultats de l'atelier pourront être discutés afin de les intégrer au concept pédagogique.

- Le rapport intégral de la démarche collaborative du concept pédagogique rédigé par le bureau Idée 21 est disponible sur le site www.reseautoblerones.ch à la rubrique → Documents → Documents officiels du RAT.

9.4 Les Accueillantes en Milieu Familial (AMF) en 2022 :

AMF au 31.12.2021	101
Démissions 2022	5
Nouvelles AMF 2022	7
AMF au 31.12.2022	103

Nombre de places offertes compte tenu du taux d'activité des AMF (une place peut être occupée par plusieurs enfants) :

	Places autorisées préscolaires	Places offertes préscolaires
2022	421	386
2021	406	375
2020	431	392

Suivi des AMF :

	Autorisation ayant abouti	Autorisation n'ayant pas abouti	Visites*
2022	5	4	204
2021	7	3	180
2020	14	3	162

*suivis, renouvellement d'autorisations, évaluations

Placement des enfants :

	Familles inscrites en vue d'un placement	Enfants concernés	Enfants placés	Placements non réalisés	Placements en attente
2022	329	405	290	83	32
2021	240	276	193	60	23
2020	315	371	282	73	16

9.5 L'accueil pré- et parascolaire collectif

- Les rapports des structures d'accueil pré- et parascolaires peuvent être consultés sur notre site www.reseautoblerones.ch à la rubrique → Documents → Documents officiels du RAT.

10. L'ÉTAT DES FINANCES

10.1 Le préambule

Les premières indications concernant le résultat global 2022 sont encourageantes. L'évolution toujours favorable du taux d'occupation a permis d'obtenir une performance et des résultats consolidés prometteurs. Le CoDir rapportera sur la consolidation des résultats des structures d'accueil affiliées avec le prochain préavis 02/2023.

Dans l'entre-temps, le Conseil intercommunal est prié de statuer sur :

- le compte 1000 qui concerne les charges de l'administration assurant la gestion générale du RAT. Il est financé par une contribution plafonnée à CHF 12.50 / habitant pour la période de la législature.
- le compte 1010 relatif aux charges de l'Accueil Familial de Jour. Il est financé, après déduction de la subvention de la FAJE, par les communes et les parents, proportionnellement aux prestations consommées et en fonction de la capacité financière de ces derniers.
- le Conseil intercommunal ne statue pas sur les charges et produits des structures d'accueil collectives pré- et parascolaires affiliées au RAT. En effet, lesdites unités d'accueil étant organisées en fondations, associations ou entités communales, elles produisent leurs propres budgets conformes au plan comptable unifié du RAT.

Les informations sur la répartition des revenus du RAT provenant essentiellement de la FAJE, des parents et des communes ne sont actuellement pas encore disponibles et seront présentées ultérieurement. Ces informations permettent de suivre la participation communale moyenne et de valider leur conformité avec les statuts du RAT, ladite participation des communes ne devant pas dépasser le 40%. Les indications enregistrées précédemment indiquent :

	2019	2020	2021	Prévision 2022	Budget 2023
Participation communale en %	31.64%	31.60%	31.09%	31%	30.89

10.2 Les participations communales aux charges de l'administration

La participation des communes aux charges de l'administration du RAT est limitée à CHF 12.50/habitant/année pour la période 2021 à 2026, indépendamment du total des charges.

Année	Nombre d'habitants	Charges	Charges par habitant /CHF
2022	36'171	452'141	12.50

Au-delà des participations communales aux charges de l'administration, les services fournis par le RAT sont facturés aux structures d'accueil à hauteur de CHF 0.15 par heure d'accueil. Les charges transférées aux structures correspondent notamment aux

- charges liées à la maintenance, support, hébergement et développement de l'informatique KIBE et ABACUS ;
- charges liées au contrôle des revenus parentaux annuels (voir chapitre 6.8) ;
- au support du RAT aux administrations des structures d'accueil (~1'000 heures par année)
- aux charges liées à la gestion du réseau, notamment en matière de gestion financière

10.3 Les participations communales aux charges de l'AFJ

Les participations communales aux charges de l'AFJ sont proportionnelles à la consommation exprimée en heures d'accueil ainsi qu'à la capacité financière des parents.

Année	CHARGES réelles	Heures	Participation des communes aux charges d'accueil en CHF	Participation moyenne par heure en CHF
2022	7'457'283	693'312	1'815'644.—	2.619
2021	7'094'915	668'560	1'863'331.—	2.787
2020	6'806'690	678'206	1'944'597.—	2.867
2019	6'793'450	684'287	1'844'478.—	2.695

10.4 Le résumé des éléments financiers de l'AFJ fin 2022

Montants en CHF	AFJ 2019	AFJ 2020 (Covid)	AFJ 2021	AFJ 2022	
TOTAL produits	6'754'475	6'886'002	7'105'637	7'466'526	1.05
Total des charges	6'793'450	6'806'690	7'094'915	7'457'283	1.05
Écolages	4'195'320	3'685'358	4'304'326	4'531'015	1.05
FAJE subvention	449'339	498'649	649'896	821'006	1.26
Autres apports financiers	257'622	740'777	265'422	261'344	0.98
Contribution RAT pour inter-réseau	7'716	16'621	22'662	37'516	1.66
Subventions communales	1'844'478	1'944'597	1'863'331	1'815'644	0.97
Participation des communes en %	30.30%	34.93%	30.15%	28.48%	0.94
Subvention communale par heure	2.695	2.867	2.787	2.619	0.94
Prix coûtant de la prestation	8.80	9.10	9.10	9.10	1.00
Prix de revient net/heure	8.95	8.09	9.23	9.18	0.99
Nombre d'heures	684'287	678'206	668'560	693'313	1.04
TOTAL CHARGE par heure	9.93	10.04	10.61	10.76	1.01
TOTAL RECETTE par heures	9.87	10.15	10.63	10.77	1.01
Montant ajouté au capital (CHF)	-38'975	79'312	10'722	9'243	0.86
Montant remboursé aux communes			75'000		

10.5 Les comptes Pertes et Profits

Les comptes Pertes et Profits ci-après illustrent le résultat opérationnel de l'exercice 2022 :

Montants en CHF	Budget	Charges	Produits	Résultat annuel
RAT administration	741'340	776'835	783'541	6'706
AFJ	6'990'775	7'457'283	7'466'526	9'243

10.6 Le Bilan comparé

Le **Bilan comparé** pour l'année 2022 illustre la situation financière de l'administration du RAT ainsi que de l'AFJ au 31.12.2022 ;

Synthèse des éléments pertinents (administration du RAT et AFJ) :

CAPITAL REPORTÉ	2022 au 31.12.2022	2021 au 31.12.2021	2020 au 31.12.2020
RAT	130'329	54'010	45'700
AFJ	217'234	206'513	127'200
TOTAL	347'563	260'523	172'900

FONDS PROPRES	2022 31.12.2022	2021	2020
RAT	987'003	582'929	558'162
AFJ	219'727	219'727	219'727
TOTAL	1'206'730	802'649	777'889

Les fonds propres consolidés du RAT (administration et AFJ) s'élèvent à CHF 1'554'293.— ; (2021 : CHF 1'063'172.—)

10.7 Informations complémentaires :

- Sous réserve du bouclage des comptes des structures d'accueil affiliées, le volume sous gestion global du RAT oscille autour des CHF 31,6 millions pour 2022 (28'966'181 en 2021).
- La FAJE aura subventionné l'accueil de jour du RAT pour un montant de CHF 4'774'968.— durant 2022. (CHF 4'255'923.— en 2021).

11. LE RAPPORT DE COMPTABILITÉ

11.1 La révision

Conformément à la loi sur la comptabilité des communes, les comptes du RAT sont révisés par un expert-comptable. Le rapport de l'organe de révision confirme l'exactitude des informations contenues dans les comptes et certifie que les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

11.2 Les amortissements

Dans le cadre de l'AFJ ainsi que de l'administration du réseau, tous les postes sont amortis conformément aux comptes.

11.3 Les évènements postérieurs au bouclage des comptes

Aucun évènement significatif postérieur au bouclage des comptes ne justifie une mention dans le rapport de comptabilité.

11.4 L'affectation de la subvention octroyée par la FAJE

Selon le rapport émis par l'organe de révision, la subvention FAJE de CHF 4'774'968.— destinée aux différentes structures d'accueil du RAT, a été redistribuée conformément aux dispositions en vigueur.

11.5 L'affectation du résultat 2022

Les comptes 2022 relatifs à l'administration du RAT se soldent par un excédent de recettes de CHF 6'706.—. Ce montant restera dans le capital du RAT.

Les comptes 2022 relatifs à l'AFJ se soldent par un excédent de recettes de CHF 9'243.—. Ce montant restera dans le capital de l'AFJ.

12. LE BILAN

Le Bilan ainsi que les comptes PP complets peuvent être consultés sur notre site www.reseautoblerones.ch à la rubrique → Documents → Documents officiels du RAT.

		2022	2021	Ecart
1	Actifs	2 591 311.37	1 861 074.30	730 237.07
10	Actifs circulants	2 591 311.37	1 861 074.30	730 237.07
100	Liquidités	1 633 364.57	1 193 211.42	440 153.15
1030	Titres	36 760.12	36 560.12	200.00
1040	Comptes courants	809.45	-453.60	1 263.05
1050	Actifs transitoires	314 291.05	124 237.46	190 053.59
1060	Débiteurs	642 846.30	544 079.02	98 767.28
2	Passifs	-2 575 361.52	-1 861 074.30	714 287.22
20	Dettes à court terme	-1 021 068.04	-710 861.52	310 206.52
2000	Créanciers	-87 734.61	-47 118.52	40 616.09
2010	Dettes financières à court terme envers des institutions de prévoyance	-266 582.10	34 590.82	301 172.92
2020	Passifs de régularisation (passifs transitoires)	-545 251.33	-438 633.82	106 617.51
2030	Provisions	-121 500.00	-259 700.00	-138 200.00
21	Fonds propres	-1 554 293.48	-1 150 212.78	404 080.70
2040	Réserves libres	-1 206 729.75	-802 649.05	404 080.70
2100	Capital	-347 563.73	-347 563.73	
	Total bilan	-15 949.85		

Réseau d'accueil des Toblerones

Compte pertes et profits année 2022 (1000) RAT

Numéro	Désignation	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021
Compte de résultat		-6'706.28	-8'138.00	-1'431.72	76'318.69
3	Charges	776'834.77	741'340.00	-35'494.77	669'389.53
310	Frais du personnel	389'589.90	475'690.00	86'100.10	392'115.70
320	Biens, services, marchandises, amortissen	387'244.87	265'650.00	-121'594.87	277'273.83
3203	Matériel, aménagement	513.30	1'000.00	486.70	224.00
3205	Frais d'animation	1'745.90	1'500.00	-245.90	1'271.20
3206	Loyer	27'209.30	26'950.00	-259.30	26'942.30
3207	Frais de locaux	544.60	600.00	55.40	492.65
3208	Intendance	27.00	200.00	173.00	74.90
3209	Hygiène et pharmacie		1'000.00	1'000.00	110.00
3210	Frais d'entretien du mobilier et installation	15.85	1'500.00	1'484.15	622.80
3212	Administration	5'875.89	12'600.00	6'724.11	29'007.26
3213	Frais de bureau	11'961.20	14'500.00	2'538.80	11'629.85
3214	Frais informatique KIBE	43'921.75	122'200.00	78'278.25	115'137.20
3215	Frais informatique OFISA	64'097.15	68'400.00	4'302.85	73'624.90
3216	Frais informatique divers	23'372.03	15'000.00	-8'372.03	18'045.20
3217	Frais divers	57'887.70		-57'887.70	43.57
3218	Charges financières	73.20	200.00	126.80	48.00
3220	Autres charges	150'000.00		-150'000.00	
4	Revenus	-783'541.05	-749'478.00	34'063.05	-745'708.22
4111	Participations communales	-452'137.50	-449'278.00	2'859.50	-449'275.00
42	Total des écolages	-17'600.45		17'600.45	-4.00
43	Total des produits divers	-313'803.10	-300'200.00	13'603.10	-296'429.22
4320	Revenus extraordinaires	-313'589.75	-300'000.00	13'589.75	-296'165.16

Réseau d'accueil des Toblerones

Compte pertes et profits année 2022 (1010) AFJ

Numéro	Désignation	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Comptes 2021
Compte de résultat		-9'243.57	-22'025.00	-12'781.43	10'721.99
3	Charges	7'457'282.93	6'990'775.00	-466'507.93	7'094'915.74
310	Frais du personnel	6'986'891.20	6'696'560.00	-290'331.20	6'660'586.59
320	Biens, services, marchandises, amortissen	470'391.73	294'215.00	-176'176.73	434'329.15
3202	Frais éducatifs	225.00	1'000.00	775.00	1'000.00
3203	Matériel, aménagement	9'988.25	12'000.00	2'011.75	9'977.50
3204	Supervision et intervenants	225.15		-225.15	944.50
3205	Frais d'animation	4'967.75	13'000.00	8'032.25	10'925.70
3206	Loyer	63'488.40	62'890.00	-598.40	62'865.35
3207	Frais de locaux	1'270.85	1'200.00	-70.85	1'389.65
3208	Intendance	63.00	200.00	137.00	
3209	Hygiène et pharmacie		2'000.00	2'000.00	147.50
3210	Frais d'entretien du mobilier et installation	36.95	2'000.00	1'963.05	
3212	Administration	92'451.15	78'925.00	-13'526.15	120'492.44
3213	Frais de bureau	8'844.34	12'000.00	3'155.66	10'402.60
3215	Frais informatique OFISA				8'400.60
3216	Frais informatique divers	6'951.40	9'500.00	2'548.60	4'138.95
3217	Frais divers	86'099.54	97'500.00	11'400.46	127'585.46
3218	Charges financières	779.95	2'000.00	1'220.05	1'058.90
3220	Autres charges	195'000.00		-195'000.00	75'000.00
4	Revenus	-7'466'526.50	-7'012'800.00	453'726.50	-7'105'637.73
41	Total des subsides	-2'674'166.35	-2'755'800.00	-81'633.65	-2'535'889.50
4110	Subsides	-821'006.00	-820'800.00	206.00	-649'896.00
4111	Participations communales	-1'815'644.45	-1'912'100.00	-96'455.55	-1'863'331.35
4112	Contributions (avance) du RAT	-37'515.90	-22'900.00	14'615.90	-22'662.15
42	Total des écolages	-4'531'015.65	-4'095'000.00	436'015.65	-4'304'325.95
43	Total des produits divers	-261'344.50	-162'000.00	99'344.50	-265'422.28
4310	Produits divers	-171'433.85	-102'000.00	69'433.85	-167'751.48
4320	Revenus extraordinaires	-89'910.65	-60'000.00	29'910.65	-97'670.80

14. LES CONCLUSIONS

L'accueil de jour des enfants est avant tout une volonté politique, il est en effet géré par une loi adoptée par suite d'une décision politique. "Garantir aux femmes et aux hommes la possibilité de concilier vie professionnelle et vie privée, ce n'est pas seulement important pour l'économie, c'est aussi primordial pour garantir l'égalité des sexes." Sur ce, « la réponse aux besoins dans le cadre sensible de l'accueil de l'enfance exige également une approche qualitative élevée, incluant idéalement l'ensemble des situations sociales et la diversité des statuts familiaux » et ne se limite pas uniquement à la création de nouvelles places. Aujourd'hui, notre démarche se résume à répondre aux besoins de placement en liste d'attente. Un premier pas sera toutefois entrepris en matière d'approche qualitative avec l'engagement d'un.e coordinateur.trice à l'inclusion des enfants avec besoins particuliers. Au-delà, la croissance du réseau demandera une attention particulière en termes de gouvernance, d'indicateurs clé de performance dans les domaines des processus internes, de satisfaction de nos clients et des collaboratrices et des collaborateurs. Sous les auspices de son CoDir, le RAT devra se préparer à faire face à l'évolution qui se dessine pour les années à venir et mettre en place des outils d'aide à la gestion de l'accueil et en opérant des modifications structurelles importantes dans un contexte en pleine effervescence, notamment rendant l'organisation administrative décentralisée plus efficiente. In fine, le défi majeur d'un réseau réside dans l'augmentation des places et de leur développement coordonné, la maîtrise des coûts qui doit permettre aux parents une tarification garantissant l'accessibilité financière des prestations et l'évolution positive des relations avec les Communes membres du réseau.

Le Conseil Intercommunal,

vu	- le préavis no 01/2023 relatif au RAPPORT DE GESTION ET DES FINANCES 2022 ;
ouï	- le rapport de la Commission de Gestion et des Finances ;
considérant	- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
d é c i d e	- d'accepter le RAPPORT DE GESTION ET DES FINANCES 2022 et de donner ainsi décharge au Comité de direction.

Fait à Gland, le 8 mars 2023

Pour le Réseau d'Accueil des Toblerones

La Présidente :   Le Secrétaire général : 

Regula Zellweger Marco Baiguini

15. L'ORGANISATION

Le Conseil Intercommunal :

Madame Stiefel Anne	Présidente
Madame Monya Jaccard	Vice-présidente
Madame Wicht Vanessa	Secrétaire du bureau

Le Comité de Direction :

Madame Zellweger Regula	Présidente, Administration générale, Finances, Relations avec les communes, Communication
Madame Vogel Evelyne	Vice-présidente, Gestion de l'Accueil Familial de Jour
Madame Etoupe Céline	Structures d'accueil collectif, Relations inter-réseaux
Monsieur Oldacre Jonathan	Informatique, plan de développement (structures d'accueil – entreprises – accueil d'urgence)
Madame Weber Jeannette	Ressources humaines

L'Administration générale :

Monsieur Baiguini Marco	Secrétaire général
Madame Bovet Claudine	Adjointe au secrétaire général
Monsieur Burdel Jonas	Responsable des finances et de l'administration

La Commission de gestion et finances :

Monsieur Mawjee Rasul	Premier membre
Madame Jaccard Monya	Membre
Monsieur Marzer Cédric	Membre
Monsieur Ray Nicolas	Membre
Madame Salamin Antonella	Membre

L'Organe de révision : Fiduciaire Heller SA – Cabinet d'expertise comptable à Nyon

Le Contact :

Réseau d'Accueil des Toblerones
Route de Cité-Ouest 2
CH - 1196 Gland
info@reseautoblerones.ch

+41 22 354 94 40

www.reseautoblerones.ch



**Réseau d'Accueil
des Toblerones**

Association Intercommunale
d'Accueil de jour des Enfants